



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1058

Attribution d'une subvention de fonctionnement à deux associations pour un montant global de 63 000 euros sur le Fonds d'Intervention Culturel - Approbation de conventions

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 27 AVRIL 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 AVRIL 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 AVRIL 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 AVRIL 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme CHEVALLIER (pouvoir à Mme BAUME)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1058 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A DEUX ASSOCIATIONS POUR UN MONTANT GLOBAL DE 63 000 EUROS SUR LE FONDS D'INTERVENTION CULTUREL - APPROBATION DE CONVENTIONS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 8 avril 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le territoire lyonnais compte de nombreuses équipes artistiques qui travaillent dans le domaine des arts visuels. Je vous propose de soutenir 2°associations qui organisent leurs événements en ce début d'année, dans le cadre du Fonds d'Intervention Culturelle, au titre de l'exercice 2015.

ASSOCIATION LA SALLE DE BAINS

L'association créée en 1998, est installée depuis 2008 dans des locaux rue Burdeau à Lyon 1^{er}. La Salle de Bains propose aux artistes un mode de travail basé d'abord sur la production d'œuvres in situ. Elle fonctionne comme un petit centre d'art contemporain qui expose des œuvres souvent élaborées sur place, dont le seul objectif est de montrer au public une nouvelle forme d'art.

Elle travaille entre deux pôles : celui d'une prospection active, en France comme à l'étranger et celui de la collaboration avec des figures artistiques de renommée internationale.

La Salle de Bains reconduit cette année sa programmation de cinq expositions, mais elle le fait en partie hors les murs (exposition de Lucy Skaer au Musée Gallo Romain à Lyon 5^e et projet Brut Pop à l'Espace Verney-Carron à Lyon 2^e), du fait de ses problèmes d'humidité dans ses locaux actuels. La Salle de Bains est en effet à la recherche de nouveaux locaux pour le 2^e semestre.

Une subvention de 40 000 € a été allouée, en 2014, à l'Association La Salle de Bains par délibération n° 2014/6300 du 20 janvier 2014.

La convention formalisant l'attribution de cette subvention est jointe au présent rapport.

Subvention proposée : 40 000 €.

ASSOCIATION ROGER TATOR

Située dans le 7^e arrondissement, l'association a pour objectifs la gestion et l'organisation d'expositions ayant trait au design et à l'art contemporain. Elle occupe une galerie au 36 rue d'Anvers. Créée en 1994 par

deux designers, elle se veut un lieu d'investigation et d'expérimentation artistique. Son espace se transforme au gré des artistes, designers ou plasticiens, qu'elle accueille en ses murs. Elle se consacre à des projets prospectifs et constitue un des principaux lieux relais de design à Lyon.

L'année 2014 a vu le démarrage des ateliers d'artistes du projet Factory. Philippe Rizotti, architecte, a conçu une architecture mobile et modulable proposant des espaces de travail dédiés aux artistes plasticiens. Ces modules sont installés derrière la gare Jean-Macé à Lyon 7^e.

Lieu de création/production transversal, dédié avant tout à la recherche et à l'expérimentation, la Factory est occupée par des créateurs aux activités diverses, occupant ces espaces sur des durées déterminées variables.

En plus de ces 5 expositions dans la galerie, la galerie Tator propose, en parallèle, plusieurs interventions in situ sur le site de la Factory. Une visibilité du travail des occupants sera donnée à voir par le biais d'ouvertures régulières des ateliers et l'organisation de micro expositions.

Un des événements récents de la Factory a consisté en une restitution du travail de l'artiste Olivier Neden, à la fin de sa résidence ce mois d'avril.

D'avril à début juillet, l'artiste Maxime Lamarche fera une résidence de 2 mois et demi et créera une sculpture in situ. L'inauguration de cette sculpture sera accompagnée d'une ouverture d'ateliers pour les deux autres résidents.

- De mi-août à début septembre, en partenariat avec la galerie SNAP Projects, l'artiste allemand Tilman sera invité à venir faire une résidence d'un mois. Il propose de fabriquer une micro architecture transparente, qui sera inaugurée en septembre dans le cadre du programme Résonance de la Biennale d'Art Contemporain de Lyon.

- Au mois d'octobre, de nouveaux résidents seront accueillis dans les ateliers, suite au lancement de l'appel à candidature. La Factory participera à la manifestation des « Rendez-vous à l'atelier » de la Région Rhône-Alpes. En parallèle, des workshops ponctuels (ateliers d'une semaine) seront organisés, en partenariat avec des écoles d'art de la région.

Une subvention de 20 000 € a été allouée, en 2014, à l'Association Roger Tator par délibération n° 2014/6300 du 20 janvier 2014.

Pour mémoire, une subvention d'équipement de 5 000 € pour la Factory est proposée au vote de ce même Conseil municipal.

La convention d'application formalisant l'attribution de cette subvention est jointe au présent rapport.

Subvention proposée : 23 000 €.

En raison de l'intérêt que présentent les activités de ces structures, je souhaite allouer une subvention de 40 000 € à « La Salle de Bains » à Lyon 1^{er} et de 23 000 € à la Galerie Roger Tator à Lyon 7^e, soit une subvention globale de 63 000 €.

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er} et 7^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1- Une subvention de fonctionnement de 40 000 euros est allouée à l'Association « La Salle de Bains » à Lyon 1^{er}.

2- Une subvention de fonctionnement de 23 000 euros est allouée à l'Association « la Galerie Roger Tator » à Lyon 7^e.

3- Les conventions susvisées, établies entre la Ville de Lyon, « La Salle de Bains » et la Galerie Roger Tator, sont approuvées.

4- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

5- La dépense correspondante, soit 63 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2015, programme SOUTIENAC, opération Fonds d'Intervention Culturelle (FONDSFIC), ligne de crédit 42652, nature 6574, fonction 30.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN